

DELIBERATION N°17/2018

Le **Mardi 30 Janvier 2018** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 19/01/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			X	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick		X		TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe		X		ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul		X		BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	X			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL	12	4	8
TOTAL VOTANTS	17		
TOTAL VOIX	25		

1

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180130-DEL17-2018-DE
Date de télétransmission : 06/02/2018
Date de réception préfecture : 06/02/2018

DELIBERATION N°17/2018

Objet : ACQUISITION

Opération : 17-330- Aménagement avenue Falcoz
Demandeur : Cœur de Maurienne-Arvan - Localisation : St Jean de Maurienne
Axe d'intervention : développement économique
Durée de portage : 8 ans

La communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan envisage la réinstallation d'un cinéma qui permettra d'assurer sa pérennité sur la commune de St Jean de Maurienne afin de maintenir l'attractivité de la commune et le renforcement de son rôle de bourg-centre et capitale de la Maurienne. En date du 14/03/2017, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition de l'emprise nécessaire. Afin de finaliser les acquisitions et, pour tenir compte de l'estimation de France Domaine, il a été demandé à la commune de se positionner sur une éventuelle DUP, et afin de pouvoir inclure dans les offres les indemnités de emploi :

Localisation	Parcelles	Superficie (en m ²)	Montant acqui	Indemnité de emploi	Prix total
Saint-Jean-de-Maurienne	AS75, AS77	799	84 000,00	néant	84 000,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AS76, AS78	929	84 000,00	néant	84 000,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AR38	843	75 870,00	8 587,00	84 457,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AR62, AR64	3471	312 390,00	32 239,00	344 629,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AR32	399	35 910,00	4 591,00	40 501,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AR31	477	42 930,00	5 293,00	48 223,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AR39	812	73 080,00	8 308,00	81 388,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AR33	900	81 000,00	9 100,00	90 100,00
Saint-Jean-de-Maurienne	AR37, AR36	1388	124 920,00	13 492,00	138 412,00
	TOTAL	10018	914100	81610	995 710,00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

Le 5/02/2018
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20180130-DEL17-2018-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2018
 Date de réception préfecture : 06/02/2018